



Achat contrefaçon

Par GoldenNueve

Bonjour, je viens vers vous car il y a quelques semaines j'ai commandé pour la première fois des bottes fourrées style "U" sur "H". Il s'avère que le délai de livraison est passé, ma commande n'est jamais arrivée. J'ai donc demandé un remboursement, chose qui a été acceptée. Sauf qu'il y a quelques jours, je reçois une lettre de la part d'une entreprise "G" (Belgique) qui m'annonce que les bottes sont de la contrefaçon de la marque "U" et me demande de leur payer 180? pour les frais de destruction etc... et d'éviter toute poursuite judiciaire, le problème, c'est qu'à aucun moment il était indiqué que les bottes étaient de la marque "U", ni sur les photos de l'annonce (qui d'ailleurs n'existe plus), ni sur le titre de l'annonce ,(preuve avec le mail de confirmation).

Malgré leur avoir expliqué cela, il ne veulent rien savoir et me demande de payer ces "frais" en virement directement, chose que je trouve bizarre.

Dois-je payer et prendre le risque d'être poursuivi ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous été remboursé ?
Le site de vente en ligne est-il en France ?
est-il adhérent FEVAD ?

Il est bien possible que son fichier client ait été piraté et que des escrocs cherchent à vous plumer.

Évitez ces sites non adhérents à la FEVAD (ce qui n'est même pas une garantie 100% de sécurité)

Par GoldenNueve

Bonjour, tout d'abord merci pour ta réponse.

Alors, oui, j'ai été totalement remboursé, ensuite l'application est une application avec des vendeurs du même type qu'Aliexpress, les principaux vendeurs sont situés en Chine (si je ne me trompe pas) et pour finir, le site qui m'a contacté, existe bien et a l'air d'être un sous-traitant de plusieurs marques tel que "UGG".

Encore une fois, je suis de bonne foi et prêt à payer si vraiment aucun arrangement n'est trouvé, mais le fait que je dois leur faire un virement sur un compte bancaire directement, me semble bizarre.

Par stepat

Bonjour,

Vous n'êtes pas la première à voir ce souci avec cette organisme belge "G".

Nous en avons plusieurs sur le forum en quelques jours.

Arnaque ??

Mais comment ont-ils en mains ces dossiers : fuite aux douanes ?

Par yapasdequoi

Je pense surtout à un piratage du fichier client.

La plupart des sites se font pirater. Et donc les escrocs connaissent vos coordonnées (mail,etc) et les achats réalisés .. Ensuite c'est facile de vous faire croire à des taxes ou amendes douanières...

C'est pour cette raison qu'il ne faut JAMAIS enregistrer ses numéros de carte bancaire sur internet.

Par stepat

Perso, j'utilise des cartes bancaires virtuelles : Valable 1 mois et édité d'un montant équivalent au prix de l'achat

Par yapasdequoi

C'est plus prudent. Mais toutes les banques ne le font pas.

Et surtout ceci n'empêche pas les escrocs d'exploiter les infos dont ils disposent pour soutirer de l'argent et encore plus de données personnelles.

Par GoldenNueve

Oui, je comprends ce que vous dites, mais j'ai quand même reçu un courrier de la part de cette entreprise, et les coordonnées dessus m'ont l'air d'être "OK" après vérification.

C'est le mode de paiement que je trouve bizarre, en toute logique, je devrais être redirigé vers un site pour payer ces frais ou autres, mais là non, un virement vers leur compte bancaire (qui se situe bien en Belgique)

Par yapasdequoi

Ce n'est pas parce que l'entreprise existe que c'est elle qui vous contacte. Ni que le RIB est le sien.

Par GoldenNueve

Est-il possible de vérifier si le RIB appartient bien à cette entreprise ? Ou alors quelque chose qui pourrait m'aider à clarifier la chose. Merci bien à vous.

Voici l'adresse mail, avec laquelle il m'a répondu :

anticounterfeiting@gevers.eu

Alors que l'adresse mail sur la lettre, sur laquelle je devais les contacter n'était pas celle-ci.

Par yapasdequoi

Consultez ce site

[url=https://www.cybermalveillance.gouv.fr/]https://www.cybermalveillance.gouv.fr[/url]

En parallèle, répondez leur que vous transmettez leur demande à votre avocat... et vous verrez la réaction.

Par hideo

bonjour,

Ne payez rien du tout surtout .En plus un virement situé en Belgique .Il y a certainement une tentative d'escroquerie derrière .Si votre colis avait été détruit par les douanes , vous auriez reçu une notification officielle du service des douanes .

Par Rambotte

Pour info, une autre discussion :

[url=https://www.forum-juridique.net/consommation/achat-vente/besoin-d-aide-face-a-une-demande-de-paiement-pour-contrefacon-t54968.html]https://www.forum-juridique.net/consommation/achat-vente/besoin-d-aide-face-a-une-demande-de-paiement-pour-contrefacon-t54968.html[/url]

Il est pour moi évident que c'est de l'escroquerie (tentative pour que vous remettiez des fonds).

Vu le site de la société G..., elle n'a pas pour vocation de récolter des amendes ou des frais de destruction de contrefaçons.

Voici l'adresse mail, avec laquelle il m'a répondu

Vous avez utilisé quel canal pour leur adresser un message ? Le formulaire de contact sur le site de G... ? L'adresse

courriel présente sur votre courrier postal ? Quelle était la question que vous leur avez posée ?

Pour l'adresse mail du répondeur, attention, on peut mettre un alias. En général, l'alias est un texte prénom+nom, mais rien n'empêche de mettre un texte représentant une adresse mail, ou n'importe quoi. C'est en développant l'entête du mail qu'on voit quelle est la véritable adresse mail de l'expéditeur.

Par exemple, quand j'ai un mail de notification de réponse sur ce forum, l'expéditeur a pour alias "Forum-juridique.net". C'est en recherchant dans l'entête qu'on trouve la vraie adresse mail "responsable@forum-juridique.net".

Par GoldenNueve

Bonjour, je leur ai envoyé un mail sur le mail indiquée sur le courrier reçu chez moi (cofa@gevers.com), dessus je leur ai expliqué qu'à aucun moment il était indiqué que les chaussures étaient de la marque "U" et que je restait à leur disposition si besoin, suite à cela, il m'ont répondu que c'était pas leur soucis, que c'était à moi de faire attention (dans des phrases bien plus construites bien évidemment) et qu'il fallait que je paye ces 180? en faisant un virement à leur compte bancaire.

Par Rambotte

Et vous avez développé l'entête du mail, pour voir quelle est la vraie adresse qui a répondu ? (selon les messageries en ligne, on peut aussi passer la souris sur le nom de l'expéditeur)

Le domaine de la société G... est g[...]eu, donc les vraies adresses mail de cette société doivent probablement être en @g[...]eu et non en @g[...]com.

Dans ce cas, il me semble probable qu'il s'agisse d'une tentative d'escroquerie. J'utilisais bien le formulaire de contact en ligne de la société pour exposer les faits et si c'est normal de recevoir des demandes d'argent de leur part. Je parierais qu'ils mettrons vite une alerte sur leur page d'accueil expliquant que des escrocs se font passer pour eux.

Par GoldenNueve

Effectivement, je me suis trompé, les mails finissent bien par "@gevers.eu"

- email sur le courrier : cofa@gevers.eu
- email de réponse : anticounterfeiting@gevers.eu

Par Rambotte

J'avoue ne plus être trop sûr, car si le mail (surtout celui du courrier postal) appartient bien au domaine de la société, cela voudrait dire qu'il n'y a pas usurpation d'identité de la société.

Sur la page dédiée à la contre-façon, on lit entre autres "nous intentons des actions en dommages et intérêts afin d'aider nos clients à récupérer leurs pertes et à réduire la charge financière associée à ce combat permanent".

Mais de là à fournir un IBAN pour virer des sommes sans condamnation à payer une indemnisation? Je ne pense pas que la Belgique fonctionne de manière profondément différente de la France. Le fait que ce soit un IBAN en Belgique est cohérent avec le fait que le siège de cette société y soit.

Par yapasdequoi

Pourquoi ne pas contacter cette société en direct (autrement que par mail !!!) et lui demander si le RIB est bien le sien ?

Par GoldenNueve

Effectivement, ça me semble cohérent mais le moyen de paiement me semble bizarre, pourquoi ne pas me redirigé vers un site internet afin de payer ces "frais" car il faut que je rappelle, que ces 180? ne sont pas une amende mais "des frais de destruction etc...) afin de ne pas être attaqué en justice.

Par GoldenNueve

J'ai essayé d'appeler le numéro français, c'est une boîte vocale qui répond en demandant de laisser un message vocal, puis il me contacteront ultérieurement.

Par stepat

Et se pose toujours le souci de savoir comment cette société est informée que le colis de M ou Mme Untel a été détruit à la douane.

Pour ces colis qui viennent de Chine, c'est bien indiqué sur le suivi que le colis a été détruit à la douane mais seul le vendeur et le client sont censés être informés.

Je ne sais pas si la douane informe la vraie Marque des produits contrefaits et si cette Marque mandate Gebers, comme elle mandaterai une société de recouvrement

Par yapasdequoi

Je penche pour une arnaque. C'est le plus vraisemblable.

Par stepat

Une arnaque probable mais j'ai du mal à en comprendre le circuit. D'où mes doutes aussi.

Par yapasdequoi

Un vol du fichier client (l'escroc a en main les coordonnées et la liste des achats des clients) puis usurpation d'identité de l'entreprise qui réclame le paiement.
C'est faisable.

Par GoldenNueve

Personnellement je ne pense pas que cela soit une arnaque, cette société est "sous-traitante" de plusieurs grandes marques, ducoup je pense qu'il peuvent avoir accès aux colis qui arrive, et envoi des courrier aux acheteurs de contrefaçon, peut importe si les personnes savaient ou non, et au nom de ces marques, il demande des frais à payer, sinon, une potentielle attaque en justice.

Par stepat

Comment peuvent-ils être au courant des colis qui arrivent.

Il faudrait un lien entre les douanes et les marques contrefaites ou entre la douane et cette fameuse société.

Après ces sociétés chinoises, comme une américaine d'ailleurs, ont des sortes marketplace qui sont des vendeurs indépendants. Est-ce que la Société Chinoise dénonce, je ne pense pas qu'elle se tire ainsi une balle dans le pied

Par Rambotte

Disons que depuis que l'adresse mail (celle du courrier postal, qui n'est d'ailleurs pas un moyen classique des arnaqueurs) est du même domaine que celui de la société, c'est plus douteux que ce soit une arnaque. Sauf à ce que la société soit montée de toute pièce ainsi que le site, pour réaliser l'arnaque.

On sait que les société de recouvrement essaient d'obtenir des recouvrements sans titre exécutoire. Cette société agit peut être comme société de recouvrement pour ses clients.

Par GoldenNueve

Maintenant la question que je me pose, c'est de savoir ce que je risque si une attaque en justice doit avoir lieu, en sachant que rien n'indiquait qu'il s'agissait d'une paire contrefaite ou qu'il s'agissait même de cette fameuse marque "U" et que celle-ci n'est jamais arrivée entre mes mains et qu'un remboursement a été effectué ?

Par Rambotte

Et se pose toujours le souci de savoir comment cette société est informée que le colis de M ou Mme Untel a été détruit à la douane.

Il faudrait un lien entre les douanes et les marques contrefaites ou entre la douane et cette fameuse société.

Sur leur site, on lit aussi : "Nous sommes spécialisés dans le dépôt et le renouvellement des demandes d'intervention, la gestion des notifications douanières/policières".

Par stepat

Effectivement ça change pas mal de choses s'ils sont destinataires de documents douaniers.

Mais la façon de faire équivaut malgré tout à une certaine forme de chantage.

Après je concède que ce n'est pas pire que la façon de faire de certaines sociétés de recouvrement en France qui achètent des lots d'impayés à de grosses entreprises, à un prix inférieur aux sommes vraiment impayés. Elles font ensuite leurs bénéfices en essayant par le chantage de saisie d'un tribunal, le rajout de frais ne relevant pas du débiteur, etc.....

Allez on recherche volontaire pour ne pas payer pour connaître la suite.....je plaisante bien entendu

Cela dit perso, je pense que je ne paierai pas mais sans certitude que ce soit la bonne façon de faire

Par GoldenNueve

Personnellement, j'ai jusqu'au 8 janvier pour payer, mais je pense ne pas payer, je reviendrais vers vous pour donner des nouvelles s'il y en a.

Par stepat

Cela dit cela ressemble pas mal à la poursuite transactionnelle qui est réalisée par les douanes avant la poursuite par la voie transactionnelle

"La douane a la possibilité, en application de l'article 350 du code des douanes, de transiger avec l'infacteur. Ce droit de transaction permet de régler les contentieux de façon rapide et sûre.

Toutefois, lorsqu'une action judiciaire est engagée, l'administration ne peut transiger qu'avec l'accord de l'autorité judiciaire.

La transaction a particulièrement vocation à être mise en œuvre, s'agissant des infractions de faible gravité commises par les voyageurs. Elle comporte toujours l'abandon à l'administration des marchandises de contrefaçon. La transaction douanière a pour effet d'éteindre l'action pour l'application des sanctions fiscales douanières, ainsi que l'action pour l'application des peines d'emprisonnement prévues par le code des douanes.suite judiciaire."

Source :<https://www.douane.gouv.fr/fiche/infractions-douanieres-en-matiere-de-contrefacon>

Par stepat

Plus je regarde leur site, moins je pense que c'est une arnaque.

Par GoldenNueve

Oui, je pense la même chose. Maintenant je me demande si plainte ou autres il y aura si je ne paye pas la somme demandée pour ces fameux frais...

Par celineP

Bonjour, Je suis dans la même situation cette société me demande de payer pour frais de destruction mais ça m'interpelle car il y a dans le courrier la somme de en compensation des dommages incluant mais non limité à les coûts encourus pour la destruction des biens. Cela veut dire qu'il risque de me demander plus après? Je ne souhaite pas payer mais dois je répondre? Vous avez vous eu des retours après avoir répondu ou pas répondu? Merci d'avance je suis perdu et je ne sais pas quoi faire payer ou pas répondre ou pas. Merci d'avance

Par GoldenNuevee

Bonjour, à ce jour, je n'ai rien payé et pour le moment je n'ai rien eu d'autre de leur part (en espérant que cela reste comme tel

Par celineP

Merci je crois que je vais faire pareil ne pas repondre ni payer et on verra.

Par hideo

Laissez tomber et ne répondez plus à rien ,car c'est certainement une escroquerie organisée .Si non , vous auriez reçu un courrier recommandé AR .

Et même si vous recevez une lettre recommandée AR ,montrez la à un avocat gratuit en prenant rendez vous à la maison du droit de votre commune.Quant aux lettres simples vous n'y répondez pas.